



## COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

### **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 15 juin 2009**

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2009
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
  - 4.1 Rapport d'information des déléguées auprès de La Sirène, Harmonie municipale du Grand-Saconnex (Rapporteur : F. MAMIN-TISSOT)
  - 4.2 Rapport d'information du délégué auprès du Football Club Grand-Saconnex (Rapporteur : J.-C. CUDRE)
  - 4.3 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant la transformation de l'Ancienne Mairie – Examen du devis général des travaux à entreprendre (Rapporteur : R. DETRAZ)
  - 4.4 Rapport de la Commission de l'environnement relatif à l'installation d'un réseau internet sans fil (WiFi) en libre accès au Grand-Saconnex (Rapporteur : A. ORSINI)
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 4'715'000.-- pour la transformation de l'Ancienne Mairie
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux :
  - 10.1 Adoption du point 4.4 – Rapport de la Commission de l'environnement relatif à l'installation d'un réseau internet sans fil (WiFi) en libre accès au Grand-Saconnex
  - 10.2 Autres propositions
11. Motions
12. Résolutions
13. Communications et divers

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) - Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) – Laurence BURKHALTER, Secrétaire (GAG) - Michel BOURQUIN (RAD) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Président (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB) (dès 21h00)- Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Vice-présidente (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (dès 21h10) (LIB) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Jean-Marc COMTE, Maire  
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative, Vice-présidente  
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif

Excusés :

MM. Julien MOURET (PS) - Eric PORTIER (GAG)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique  
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

\*\*\*

Le Président salue l'assemblée et ouvre la séance à 20h05 avec une citation de Châteaubriand : « Le vrai bonheur coûte peu. S'il est cher, il n'est pas d'une bonne espèce ».

Les ajouts des points 4.5 – Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant le projet de réaménagement du chemin Taverney et 10.2, approbation dudit rapport, sont acceptés **par 18 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention.**

Le point « 10.2 – Autres propositions » passe donc au point 10.3.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 AVRIL 2009**

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Représentations du bureau :

25 mai : Inauguration de la nouvelle station météo sur l'Aéroport international de Genève  
Remise du prix de la Fondation pour Genève à Zep  
1<sup>er</sup> juin : Commémoration du 195<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée des troupes confédérées au Port Noir  
3 juin : Deuxième étape du Tour du Canton qui a eu lieu au Grand-Saconnex  
4 juin : Traditionnelle sortie des Aînés en bateau  
6 juin : 30<sup>e</sup> anniversaire du Centre de Karaté et Arts Martiaux du Grand-Saconnex  
7 juin : Tournoi de football des juniors E organisé par le FC Grand-Saconnex  
11 juin : Ouverture du Village tropical à Palexpo

### **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **Communications de M. COMTE**

Urbanisme : dans le cadre du Plan d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) et plus particulièrement le PACA Genève-Ferney-Gex, le collège s'est réuni le 4 juin dernier pour choisir les quatre équipes pluridisciplinaires qui seront en concurrence et qui travailleront durant l'été pour rendre leurs études à la fin du mois de septembre, qui seront ensuite examinées par le collège. Suivra une deuxième phase qui durera jusqu'au mois de février 2010.

Routes : M. COMTE a le regret d'annoncer qu'il n'a toujours pas de nouvelle ni de la Direction générale de la Mobilité (DGM), ni de M. CRAMER, Conseiller d'Etat en charge du Département du Territoire. Il pense qu'après plusieurs semaines, certains courriers devraient trouver réponse. La commune va évaluer durant l'été, avec le Service technique et le mandataire, les premières enquêtes qui devraient être déposées en automne concernant l'étude générale de réduction du trafic de transit dans le village.

Environnement : M. COMTE remercie sa collègue, Elizabeth BÖHLER, qui a largement participé à l'élaboration du questionnaire établi avec le Parlement des Jeunes, concernant l'Eco-point de la place Carantec. Les premiers résultats sont rentrés. Cette expérience sera rééditée en automne pour d'autres Eco-points et un bilan sera ensuite tiré des différentes réponses à ces questionnaires.

Développement durable – action de promotion des vélos : M. GÖNCZY, Secrétaire général, a écrit au directeur du TCS concernant un encadré intitulé « cumuler les rabais » paru dans le journal du TCS du mois de juin, pour lui faire savoir que malheureusement l'action du Grand-Saconnex n'est pas cumulable avec l'action du TCS. En effet, la commune subventionne des vélos agréés par le réseau New Ride, ce qui n'est pas le cas de l'unique vélo que propose de subventionner le TCS.

Sociétés communales : M. COMTE informe qu'il a eu le plaisir de se balader jusqu'à Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex pour suivre la 4<sup>e</sup> fête cantonale des musiques et plus particulièrement écouter « Les Tambours du Lion », qui dans le cadre du concours des tambours et des batteries anglaises, a reçu deux trophées d'or avec 47 points sur 50. « La Sirène », quant à elle, n'a malheureusement pas obtenu de trophée dans la catégorie dans laquelle elle concourrait, malgré son excellente prestation. Il félicite ces deux sociétés.

Le FC Grand-Saconnex I jouera, dans le cadre du tour final de 4<sup>e</sup> ligue, un match à 19h30 au stade municipal de Vernier, le jeudi 18 juin prochain.

#### **Communications de Mme BÖHLER**

La semaine dernière, le Conseil administratif s'est rendu une journée à Berne pour travailler « au vert ». Il a essentiellement parlé du plan financier à 10 ans et du plan directeur pour la culture, qui sera présenté sans doute en septembre. Les lignes directrices tournent autour de l'accessibilité, de la diversité, de la coopération, du soutien aux artistes locaux et aux activités locales et bien entendu aux associations, comme cela se fait depuis de très nombreuses années.

Sociétés communales : le Conseil administratif a octroyé le statut de société communale à une nouvelle association nommée « Creative English au Grand-Saconnex », dont les buts sont de servir de plateforme d'échange pour tout ce qui concerne l'apprentissage de l'anglais et de proposer à un public divers de tout âge au Grand-Saconnex des activités et des animations en rapport avec les langues.

Finances : Mme BÖHLER se réfère à un article paru dans la presse ce matin. Comme elle l'avait annoncé à la Commission des finances, il faudra prévoir 5 millions de moins de rentrées fiscales pour 2009, ce qui représente pas loin de 17 % du budget. Celui-ci prévoyait des amortissements complémentaires de l'ordre de 2,3 millions et un boni d'environ CHF 700'000.-- et l'un dans l'autre, il sera certainement possible d'équilibrer les comptes. Il faudra toutefois faire extrêmement attention aux dépenses et limiter au maximum les dépassements.

Pour 2010, il faudra non seulement tenir compte de la baisse conjoncturelle générale mais également de la nouvelle loi relative à la baisse d'imposition des personnes physiques, qui représentera une baisse de revenus d'environ CHF 1'750'000.--.

Journal communal : à la rentrée prochaine, le GSI aura subi un lifting complet. Il sera modernisé, étoffé, ce qui permettra de communiquer sur certains sujets qui sont aujourd'hui sacrifiés faute de place. Le premier numéro sera accompagné d'un encart spécial qui présentera les différentes sociétés communales.

Publications communales : une ligne graphique pour l'ensemble des publications de la commune est à l'étude, qui concernera tant les lettres que les enveloppes, les flyers, les brochures etc., soit tout ce qui est édité par la commune sur du papier. Lorsqu'il sera refait, le site Internet s'inspirera également de cette ligne graphique.

A l'occasion de ces changements, le Conseil administratif a été appelé à se pencher sur l'appellation de la commune. En effet, toute commune qui dépasse 10'000 habitants devient une ville. Ce cap de 10'000 habitants a été franchi il y a plusieurs années au Grand-Saconnex et la question de « ville » ou « commune » s'est déjà posée à de nombreuses reprises. Bien que le terme « commune » soit toujours juste du point de vue juridique, le Conseil administratif a néanmoins souhaité modifier l'appellation du Grand-Saconnex. A l'avenir, la dénomination de « Ville du Grand-Saconnex » sera utilisée sur les différentes publications.

Village tropical : d'après la police, tout se passe très bien jusqu'ici. Les horaires ont été modifiés par rapport à ce qui avait été discuté en Commission. Du dimanche au jeudi, la soirée s'arrête à 00h30 avec arrêt de la musique à 23h30, le week-end du 12 et 13 juin, soirée jusqu'à 01h00 avec arrêt de la musique à 00h00 et le week-end de la fête de la musique, soirée jusqu'à 02h00 avec arrêt de la musique à 01h00.

Dons d'organes : Mme BÖHLER informe qu'il y a un mois, elle a assisté aux funérailles d'une femme de 37 ans qui n'a pas pu avoir un nouveau cœur. La Suisse se situe en queue de peloton des pays européens en matière de dons d'organes, avec moins de 12 donateurs par million d'habitants. Dans ce cadre, le Conseil administratif a souhaité soutenir l'action de Swiss Transplant. Pour les personnes intéressées, elle a sur sa place des cartes de donateurs, qui indique si la personne est d'accord ou pas d'accord de donner ses organes. C'est une excellente chose d'avoir cette carte sur soi.

### **Communications de M. PLEE**

Tournoi de football au Blanché : M. PLEE tient à féliciter les juniors de l'école de football du Grand-Saconnex qui ont gagné ce tournoi.

Enfants de Racovita : ceux-ci sont arrivés au Grand-Saconnex hier soir très tard, après 40 heures de car et avoir parcouru quelques milliers de kilomètres.

Jumelage Grand-Saconnex - Carantec : les amis carantécois viendront au Grand-Saconnex les 25, 26 et 27 septembre 2009, avant de rejoindre la Haute-Savoie. M. PLEE donne quelques détails du programme prévu.

Zone nord de détente du Pommier : les travaux ont débuté le 20 mai et devraient être terminés à fin octobre.

Visispeed : des mesures ont été effectuées au chemin des Coudriers. Sur 8923 véhicules, 8322 respectaient le 50 km/h. Par contre, plus de 600 ont roulé entre 55 et 70 km/h. Il y a même eu un inconscient qui a roulé à 91 km/h. !!! Des contrôles permettant des sanctions contre les personnes qui ne respectent pas la vitesse auront certainement lieu prochainement.

Faits divers : la police genevoise a diffusé une information générale signalant qu'à Genève, le nombre de cambriolages est en baisse, puisqu'il n'y en a « plus que » 500 au lieu des 800 annoncés il y a quelques mois. Au Grand-Saconnex, la zone de l'aéroport est la plus touchée, car les bagages des voyageurs sont la cible privilégiée des voleurs.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2009

**4. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

4.1 Rapport d'information des déléguées auprès de La Sirène, Harmonie municipale du Grand-Saconnex

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport d'information du délégué auprès du Football Club Grand-Saconnex

M. CUDRE cède la présidence à Mme JEANDET.

M. CUDRE donne lecture de son rapport. Il signale que le Conseil municipal a nommé deux délégués auprès du Club mais il n'a à ce jour aucune nouvelle de son collègue, M. MOURET.

Mme JEANDET rend la présidence à M. CUDRE.

4.3 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant la transformation de l'Ancienne Mairie – Examen du devis général des travaux à entreprendre

M. DETRAZ donne lecture de son rapport.

4.4 Rapport de la Commission de l'environnement relatif à l'installation d'un réseau internet sans fil (WiFi) en libre accès au Grand-Saconnex

En l'absence de M. ORSINI, M. ECKERT, Président de la Commission, donne lecture du rapport.

4.5 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant le projet de réaménagement du chemin Taverney

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport.

**5. PROJETS DE DELIBERATION**

5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 4'715'000.-- pour la transformation de l'Ancienne Mairie

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. PLEE rappelle que l'école Place date de 1935. Le bâtiment doit être rénové dans les meilleurs délais pour être remis aux normes car il a quelques défaillances au niveau de la sécurité. Pour pouvoir le faire, il faut au préalable rénover l'Ancienne Mairie afin de pouvoir y héberger les élèves de l'école Place.

La possibilité de louer des containers-classes pour éviter le transvasement d'élèves d'une école à l'autre a été étudiée, mais les coûts étaient prohibitifs et la solution précitée a donc été choisie.

M. ECKERT relève que la Commission s'est penchée longuement sur le projet de l'Ancienne Mairie. Elle a décidé d'agrandir un peu le bâtiment sur la partie « salle de gymnastique ». Le projet de l'école Place va également de l'avant, avec l'organisation d'un concours qui sera évalué par un certain nombre de Conseillers municipaux.

Il aimerait savoir où en est l'opposition qui a été déposée contre le projet de l'Ancienne Mairie.

M. PLEE explique qu'il a communiqué le résumé du rapport de l'OPB, qui était favorable à la commune. La date du jugement n'est pas encore connue. En principe, avant fin juin, la juge devrait rendre le résultat de sa délibération.

Le dossier de requête pour l'élévation du bâtiment a en principe reçu des préavis favorables et l'autorisation de construire devrait être délivrée cette semaine.

Mme GIROD fait trois remarques : le prix de la surélévation est de CHF 450'000.--, l'opposition est toujours en cours et l'autorisation de construire n'est pas encore reçue. Elle aimerait savoir si dans les CHF 4'715'000.--, il y a un montant destiné à étudier la problématique du trafic et des mesures à mettre en place.

M. PLEE répond que le crédit ne concerne que la rénovation du bâtiment. Quant aux mesures concernant la circulation, M. COMTE pourra donner quelques éclaircissements.

M. COMTE rappelle qu'il est regrettable que la DGM ne réponde pas à l'étude proposée par la commune, étude qui a été conduite avec son aval, tant dans l'organisation de fond, le périmètre qu'elle concerne que les mesures qu'elle préconise. Ces deux sujets sont différents.

Mme GIROD informe qu'elle ne peut pas accepter l'ouverture de ce crédit car il implique la surélévation du toit. De plus, Mme BÖHLER a clairement indiqué ce soir qu'il fallait faire extrêmement attention aux dépenses. Ce projet atteint maintenant près de 5 millions alors qu'à la base, il s'agissait d'une légère rénovation pour accueillir les élèves de l'école Place pendant deux ans, pour environ 2 millions.

Elle propose que la Commission des bâtiments revoie ce projet et propose un crédit de rénovation pour l'Ancienne Mairie sans la surélévation du toit, ainsi qu'un deuxième crédit avec deux containers-classes à l'extérieur de l'école. Deux containers de 50 m<sup>2</sup> réutilisables coûtent CHF 200'000.--, soit CHF 250'000.-- de moins que la surélévation. De plus, cela permettrait de conserver le patrimoine historique de la commune.

Mme GIROD explique ensuite longuement l'histoire du bâtiment, qui a été construit en 1836 et rénové 1910 et qui offre une surface de 100 m<sup>2</sup> avec une hauteur magnifique. Cet espace pourrait devenir une salle de concert, de théâtre ou éventuellement redevenir une salle du Conseil municipal comme il y a 100 ans.

Elle ne peut pas être d'accord avec une dépense de près de 5 millions pour une rénovation dans la conjoncture actuelle. De plus, le DIP a jugé ce projet à la limite de la conformité dans la mesure où ces classes sont à la limite du confort. Cette proposition détruit l'histoire de la commune, détruit l'esthétique du bâtiment et n'est pas confortable pour l'enseignement, tout ceci juste pour deux ans.

Elle propose donc soit de répartir les deux classes manquantes dans les autres écoles primaires ou de louer deux containers-classes, ce qui permettrait de supprimer le projet de surélévation et de ne rénover que le bâtiment existant.

M. PLEE aimerait rappeler que la Commission a étudié longuement les différentes possibilités. Elle n'est pas partie tête baissée dans cette demande d'ouverture de crédit. Mme GIROD remet en cause le travail minutieux d'une Commission qui a pris plusieurs séances pour arriver à la conclusion que la surélévation était la meilleure solution.

Il relève que certains Commissaires font également partie de la Commission des routes, qui se bat avec M. COMTE pour essayer de trouver des solutions concernant le trafic. Comme l'a indiqué ce dernier, il est très difficile d'obtenir des réponses de la part de la DGM.

Mme BÖHLER voudrait rappeler qu'il ne faut pas confondre les crédits d'investissements et le budget de fonctionnement. Les difficultés financières dont elle a parlé concernent le budget de fonctionnement.

Elle signale de plus que pour la rentrée 2010 ou 2011, il va manquer des classes, même avec celles qui seront disponibles dans l'Ancienne Mairie. Il n'est donc pas question de répartir les enfants de l'école Place dans d'autres écoles.

21h00 : Arrivée de M. FAVRE

21h10 : Arrivée de M. ORSINI.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2009

M. SCHIAU fait remarquer que Mme GIROD et lui-même font partie des partis de l'entente, mais qu'ils divergent totalement sur cette question. Il tient à remercier le Conseil administratif et la Commission pour le projet proposé et il leur fait entière confiance pour que ce bâtiment soit rénové dans les règles de l'art.

M. POMATTO, en sa qualité de Président de la Commission des bâtiments, rappelle que différentes possibilités ont été étudiées, notamment celle des containers. Vu le coût généré par ces containers, la Commission a pensé qu'il serait plus intelligent de rénover l'Ancienne Mairie, du fait également que ce bâtiment a besoin d'être rénové puisqu'il tombe en ruines.

Il est vrai que l'utilisation de ce bâtiment comme école n'est pas idéale, mais le DIP a accepté que ces salles puissent être utilisées comme salles de classe pour une courte période de deux ans.

A partir de là, la Commission a planché sur le mode de restauration, en lien avec l'éco-biologie, pour en faire un bâtiment sain dans le respect du développement durable. Il pense que la Commission a fait un très bon travail.

La salle de gymnastique ne pouvant plus servir car elle n'est plus aux normes, la possibilité de faire deux étages a été étudiée afin de pouvoir accueillir deux classes. Il s'agit de la partie qui a un toit plat et non la partie des toits en pente et la tourelle.

M. MARGUET trouve dommage que le débat se refasse en séance plénière, alors que la Commission, dont le représentant du PDC, a fait un travail fourni et fouillé. Mme GIROD fait fi du travail fait par le représentant de son groupe. En finalité, il confirme qu'il ne faut pas confondre le budget de fonctionnement et les investissements, qui sont des choses totalement différentes.

Mme JEANDET signale que la position de Mme GIROD n'est pas la position de la fraction DC, qui fait entièrement confiance à sa représentante dans la Commission.

M. DETRAZ pense que si chaque fois qu'il y a un projet de délibération pour un vote de crédit, il faut écouter longuement la sensibilité d'une seule personne du Conseil municipal, la démocratie ne fonctionne pas. Quand une Commission travaille avec acharnement et qu'il y a l'unanimité de tous les partis représentés, il faut avoir de la retenue. Une grande partie des propos de Mme GIROD est erronée et ne correspond pas à la réalité. Il faut rappeler que la Commission a demandé énormément de points spécifiques à l'architecte qui y a répondu, que la surélévation n'est pas une verrue sur le bâtiment mais un avantage. Il faut voter ce dossier et faire confiance à la Commission qui l'a voté à l'unanimité.

Mme GIROD rappelle qu'elle est d'accord avec la rénovation de l'enveloppe du bâtiment. Elle n'est simplement pas d'accord de dépenser un demi-million pour la surélévation, alors qu'il pourrait être prévu deux containers en annexe au bâtiment. Lorsqu'elle a remplacé Mme BÜRKHARDT dans la séance de Commission du mois de septembre, elle a clairement dit qu'elle n'était pas d'accord avec cette surélévation. Elle essaye simplement d'économiser de l'argent et de préserver le patrimoine de la commune.

Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 21 voix « pour » et 1 voix « contre »**

- de réaliser les travaux de rénovation de l'Ancienne Mairie,
- d'ouvrir à cet effet un crédit de CHF 4'715'000.-- au Conseil administratif,
- d'attribuer une somme de CHF 50'000.-- pris sur ce montant au Fonds de décoration communal,
- d'amortir la dépense de CHF 4'715'000.--, plus le montant de CHF 300'000.--correspondant au crédit d'étude, soit un total de CHF 5'015'000.--, au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 08.331, de 2010 à 2029,
- d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 4'715'000.--.

## **6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. COMTE propose la réunion de la Commission de l'urbanisme concernant un projet de 3 villas-contiguës au chemin de la Charrue, qu'il présente à l'écran.

M. COMTE propose également la réunion de la Commission routes, circulation, mobilité concernant le réaménagement du chemin des Crêts-de Pregny, projet qu'il présente à l'écran, ainsi que pour l'ouverture du crédit de construction relatif au réaménagement du chemin des Coudriers.

## **7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX**

M. COMTE indique que la commune a reçu de la part du Service du génie civil une copie du courrier que l'Office fédéral des routes a adressé à M. Mark MULLER, informant qu'il agrée la volonté de ne pas retarder inutilement le déroulement du projet qu'il considère comme mûr et opportun. Bien qu'il n'ait pas été consulté, il accepte la décision d'ajuster les axes routiers de manière à ce que la commune puisse réaliser un bâtiment administratif aux abords de la Voie-de-Gex.

Il faut savoir que le seul petit pas que l'Etat a fait en faveur de la commune consistait à déplacer un strict minimum de petites branches afin d'obtenir quelques centimètres de plus pour protéger les habitants de la Voie-de-Gex.

L'Office fédéral des routes dit encore que l'approbation des plans de la jonction de Ferney est du ressort de la Confédération et conduite par le Secrétaire général du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Pour que cette procédure puisse démarrer valablement, l'Office demande de remettre à sa filiale d'Estavayer-le-Lac jusqu'à la fin du mois de juin 2009 un projet définitif, répondant aux conditions de l'art. 12 de l'ordonnance sur les routes nationales.

En résumé, M. COMTE indique que lorsque le projet sera déposé, l'interlocuteur de la commune sera bien l'Office fédéral des routes, succursale romande d'Estavayer-le-Lac. Il est important d'avoir maintenant un contact direct avec Berne. L'idée est donc d'utiliser ce courrier pour prendre contact directement avec l'Office fédéral des routes pour lui faire savoir formellement l'avis de la commune avant que les dossiers soient déposés.

La commune s'organise au mieux pour défendre les intérêts des Saconnésiens par rapport aux côtés négatifs de ces deux projets.

## **8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Question de M. POMATTO concernant les dépôts de plus en plus fréquents d'objets encombrants à la hauteur de 70, l'Ancienne-Route : M. COMTE indique que les habitants ont maintenant pris l'habitude de sortir leurs objets encombrants la veille des tournées de ramassage. Cependant, il arrive peut-être encore que des objets soient déposés à cet endroit à d'autres moments.

Question de Mme GIROD concernant la possibilité de télécharger des documents directement depuis le site internet : Mme BÖHLER explique que le site internet contient déjà plusieurs documents qui peuvent être téléchargés : les différents règlements communaux, les formulaires pour les locations de salle, etc. Cependant, la suggestion de Mme GIROD est la bienvenue et le formulaire pour les poses de banderoles a été mis en ligne il y a quelques semaines. En revanche, il n'est pas possible de garantir une réponse dans les 45 minutes. En effet, les agents de police municipale (APM) sont sur le terrain prioritairement et n'ont pas les yeux rivés sur leur écran à attendre qu'une demande de banderole leur parvienne ! En outre, les sociétés qui organisent des manifestations en connaissent les dates longtemps à l'avance ; il leur revient de s'organiser en conséquence plutôt que d'imposer un délai irréaliste à l'administration.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2009

De plus, il faut savoir que selon leur nature, certaines demandes sont soumises au Conseil administratif, qui se réunit une fois par semaine. Un délai de 45 minutes est donc impossible à tenir. Enfin, elle ignore de quelle source Mme GIROD a appris qu'à Lancy on obtient une réponse dans un tel délai de 45 minutes ! Le site internet n'indique rien de tel et après vérification auprès de la Mairie, ce délai ne correspond à rien.

Question de Mme GIROD sur la possibilité d'obtenir une copie du courrier du 18 février 2008 de la Surveillance des communes, qui répondait à une motion de novembre 2007 demandant un rapport de gestion dans le cadre de la Commission des finances : Mme BÖHLER indique que cette lettre a été distribuée en son temps à l'ensemble des membres de la Commission, soit avant que Mme GIROD n'en fasse partie. Une copie lui a été adressée le 19 mai dernier.

Question de M. MARGUET concernant les interventions du SIS : Mme BÖHLER explique que la participation des communes aux frais du SIS n'est pas calculée au prorata du nombre d'interventions. Celle-ci est calculée au prorata du nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le pourcentage n'est donc pas identique de commune en commune.

Proposition écrite de M. ORSINI concernant le projet Sparkou : M. COMTE signale que le Conseil administratif peut comprendre l'attrait du système Sparkou pour le centre-ville. Cependant, la situation du Grand-Saconnex est différente. En effet, il est à craindre que la mise en place d'un tel système ne fasse qu'engendrer du trafic supplémentaire, puisque des voitures opteront pour la commune comme « parc-relais », afin de déposer la voiture pour la journée et prendre le bus. Plutôt que d'utiliser les parc-relais officiels, ces voitures s'engageront dans les chemins communaux pour aller à la recherche des places Sparkou qui leur sont désignées. De plus, techniquement, plusieurs chemins sont réservés aux riverains, ce qui est contrôlé avec la vignette du même nom. Faudrait-il alors distribuer la vignette riverain à chacune de ces voitures également ? Pour ces différentes raisons, le Conseil administratif, après en avoir débattu, n'est pas favorable au système Sparkou pour la commune et ne contribuera en tout cas pas à sa diffusion.

M. ORSINI remercie le Conseil administratif d'avoir étudié l'opportunité d'auditionner les promoteurs de ce projet. Le refus d'entrer en matière sur ce projet témoigne d'une volonté du Conseil administratif de repousser les véhicules à l'extérieur des quartiers. En témoigne aussi le projet d'aménagement d'un cheminement au chemin Taverney, qui, en l'état, ne prévoit pas moins que la suppression de 28 places de stationnement visiteurs dans un quartier d'habitation dense, sans compensation prévue à ce jour.

Face à ce projet de suppression, un système comme Sparkou, par exemple, aurait été une bonne offre de compensation en mesure d'accompagnement de places visiteurs en journée dans ce quartier.

Par cette orientation et ce choix, le Conseil administratif semble donner une mauvaise réponse à un vrai problème. Il y a une confusion entre la lutte contre un trafic de transit de véhicules étrangers à la commune (que chacun ici réprouve clairement) et la nécessité, légitime, de maintenir une offre de parkings à proximité de logements pour les riverains et leurs visiteurs.

Cette volonté assumée du Conseil administratif visant à la diminution de l'offre de parkings ne tient pas compte des difficultés qui sont celles des habitants de ces quartiers qui ont besoin de pouvoir charger / décharger des poids lourds devant chez eux (tous les parkings du quartier sont fermés par des chaînes électroniques), d'accéder, pour des personnes à mobilité réduite à ces logements (et elles sont nombreuses), ou pour des impératifs professionnels (visites médecins, entreprises du quartier, ouvriers) de trouver pour un temps limité rapidement une place proche.

M. ORSINI se demande si l'on serait prêt à entamer la même démarche sur tout un côté du mail du Pommier aujourd'hui en réduisant dans la même proportion l'offre de places. Par ailleurs, cette exclusion systémique de l'offre de parcage aura pour conséquence directe d'augmenter la ronde de voitures en recherche de places créant ainsi une charge de trafic supplémentaire combinée à une pollution accrue. La pression du parcage sauvage sur les places privées ou sur des emplacements inadéquats ne s'en trouvera qu'augmentée, aggravant ainsi un peu plus l'agacement des locataires de ces places privées.

En conclusion, M. ORSINI invite le Conseil administratif à bien évaluer les conséquences irrémédiables de la politique de mobilité anti-voiture qu'il mène au Grand-Saconnex et dont il devra répondre face à des automobilistes riverains paralysés. La mobilité automobile est rendue toujours plus difficile à Genève suite, notamment, à des choix politiques de sensibilité cantonale verte. Il est à son sens incompréhensible que ceux-ci soit importés au Grand-Saconnex à l'encontre du bon sens et qui plus est par un gouvernement de l'entente.

Proposition de M. DETRAZ de faire venir le bus Eco-toxicologie dans les préaux des écoles Place et Village : M. COMTE informe que la demande a été faite au Service de la protection de l'air du Département du Territoire, qui n'a pas répondu à ce jour. Il tiendra le Conseil municipal informé de la réponse qui sera faite.

Proposition de M. POMATTO de faire également un relevé dans le quartier Auguste-Vilbert concernant les odeurs de parfums : M. COMTE signale que la demande a également été faite au Service de la protection de l'air.

Proposition de Mme GIROD concernant les tags : Mme BÖHLER indique que si des jeunes ont un projet concret, le Conseil administratif est parfaitement disposé à l'examiner. Malheureusement, l'expérience montre que les idées restent souvent au stade d'idées et ne débouchent jamais sur du concret. Toutefois, le Conseil administratif ne peut considérer comme étant de l'art des injures à l'égard des forces de l'ordre, répétées à 30 reprises sur du mobilier urbain.

Motion orale de M. BALMER pour la création d'une zone de rencontre provisoire : M. COMTE relève que concernant la route de Colovrex, une mise en zone de rencontre obligerait à supprimer tous les passages piétons, notamment devant l'école, ce qui provoquerait un danger nettement accru pour les écoliers. De plus, l'espace piéton ne devrait plus être différencié de l'espace routier, ce qui amène à la suppression des trottoirs. Au vu de la pression du trafic qui passe sur cet axe, la mise en zone de rencontre (avec des enfants jouant sur la rue) n'est pas du tout préconisée.

## **9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. POMATTO indique qu'un habitant de la commune lui a fait la remarque que la fontaine située près du parc à chiens dans le parc Sarasin n'a aucun système pour stopper le débit d'eau.

Pour revenir sur la réponse de M. COMTE concernant la zone de rencontre à la route de Colovrex, M. BALMER aimerait une précision quant aux trois amendements déposés au niveau cantonal, plus particulièrement celui concernant les rues marchandes. Il se demande si la route de Colovrex n'est pas l'une des rues les plus marchandes de la commune.

M. ORSINI croit savoir que le chemin Taverney est sans issue, puisque devant les numéros impairs, il y a une interdiction de traverser sur le chemin François-Lehmann. Serait-il possible d'apposer un panneau « sans issue » au bas du chemin Taverney ?

M. MARGUET a entendu dire qu'il y avait eu des déprédations sur des véhicules lors des premiers jours du « Village tropical ».

Mme BÖHLER répond que le Maréchal DESSIBOURG sortait d'une réunion ce matin avec la police. Il lui a indiqué que tout se passe très bien. Elle est désolée s'il y a effectivement eu des problèmes, mais c'est la première fois que le Conseil administratif en entend parler.

M. MARGUET signale que, toujours dans le cadre du Village tropical, les chemins Sarasin et Lehmann étaient complètement envahis par des véhicules, dont plusieurs étaient stationnés sur les trottoirs. Des amendes ont été infligées par la police municipale mais le samedi matin, il y avait toujours un véhicule sur le trottoir au chemin Fr.-Lehmann. Quand il pense que la police a imposé pour CHF 2'500.-- de panneaux d'interdiction de stationner lors de l'étape du Tour du Canton au Grand-Saconnex, il se demande si la même exigence ne pourrait pas être imposée aux organisateurs du Village tropical.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2009

Mme BÖHLER explique que lors de l'organisation de ce festival, les endroits où installer des barrières avaient été définis. Jeudi soir, des plantons étaient en place en bas des chemins Taverney, Lehmann, Pré-Carbeux et Préjins et tout s'est très bien passé. Vendredi soir, il y avait des voitures partout car il n'y avait pas de plantons. De plus, les barrières avaient été repoussées la journée et n'avaient pas été remises en place. Elle a envoyé un mail à la police municipale et dès le lendemain matin, les barrières ont été remises en place. Elle suit ce problème de très près et espère qu'il n'y aura plus de problèmes ces prochains jours.

M. EYA NCHAMA aimerait des renseignements sur la nouvelle association communale qui vient de voir le jour. Est-ce que les cours de langue seront gratuits ?

Mme BÖHLER informe que cela fonctionnera sur la même base que Musica, c'est-à-dire que les enseignants de l'Association seront payés mais les cours ne seront pas facturés aux membres.

M. EYA NCHAMA aimerait connaître le pourcentage des vols commis à l'aéroport par rapport à ceux commis au Grand-Saconnex.

M. PLEE indique qu'il se renseignera au niveau de la commune. Pour le canton, la baisse provient surtout du fait qu'un réseau important de cambrioleurs a été démantelé. Malheureusement, un autre réseau a pris la relève.

M. ECKERT aimerait confirmation que la réfection des bâtiments du Pommier ne pourra débuter que l'année prochaine.

M. PLEE répond par l'affirmative. La date fixée à fin mai est dépassée et à moins d'un miracle, les travaux ne pourront démarrer que l'année prochaine. M. BEER a recommandé de créer des groupes de travail avec les enseignants afin de les préparer au mieux au grand déménagement. Tout est prêt pour pouvoir entamer ces travaux mais malheureusement, pour des questions judiciaires, tout est bloqué.

M. DETRAZ revient sur la problématique de la sécurité du passage-piétons qui traverse la route de Ferney à la hauteur de la banque cantonale. Il avait été proposé que le refuge central soit élargi. Il aimerait savoir quand cela sera réalisé et par qui.

Mme MAMIN-TISSOT demande où en est le projet de déménagement de la Migros de la place Carantec et qui va la remplacer.

Mme BÖHLER indique qu'elle a reçu un courrier de la direction de la Migros il y a trois semaines, indiquant qu'elle ne savait toujours pas ce qu'il allait advenir de ce magasin. Plusieurs entités s'y intéressent, dont une permanence, mais la Migros n'a toujours pas décidé ce qu'elle va faire.

Mme MAMIN-TISSOT rappelle la motion déposée en 2004 concernant la petite enfance. Elle aimerait savoir si les travaux avancent et si une réponse pourra bientôt être donnée par le Grand Conseil.

Mme BÖHLER relève que cette question a été évoquée lors de la dernière séance de la Commission sociale et parascolaire. Ce n'est pas le Grand Conseil mais l'Association des communes genevoises qui va se pencher sur ce sujet.

M. ORSINI revient sur le Village tropical, qu'il trouve être une excellente initiative. Afin de lui donner le maximum de chance de marquer des points, il demande s'il est possible de mettre, comme le premier soir, des plantons en bas des chemins tous les soirs.

Mme BÖHLER sait que des plantons sont prévus samedi et dimanche. Toutefois, c'est une question de coûts, non pas pour la commune qui n'a pas de frais, vu qu'il s'agit d'une organisation privée accueillie sur un terrain privé. Au début, les organisateurs avaient prévu de faire la fête jusqu'à 3 heures du matin en laissant les stands ouverts. Ces derniers contribuent aux coûts de la manifestation.

Toutefois, par ordre de la police et du service du commerce, les stands sont obligés de fermer plus tôt et certains services prévus au départ ont été supprimés. La commune a dû imposer certaines règles pour la sécurité, comme les pompiers par exemple. Il est donc difficile d'imposer aux organisateurs des plantons tous les soirs.

Ceci dit, elle pense que la semaine sera calme mais elle regardera avec les organisateurs pour prévoir des plantons vendredi prochain.

Mme BURKHARDT a constaté qu'un jeu devant l'école du Pommier n'est plus accessible depuis un certain temps. Elle en demande la raison et aimerait savoir quand il sera accessible aux enfants.

M. PLEE explique que ces jeux proviennent d'Allemagne et que le délai pour obtenir une pièce à remplacer est relativement long. Il donnera des précisions à la prochaine séance.

## **10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

### 10.1 Adoption du point 4.4 – Rapport de la Commission de l'environnement relatif à l'installation d'un réseau internet sans fil (WiFi) en libre accès au Grand-Saconnex

M. ORSINI souhaiterait amender le rapport en y mentionnant les anciennes technologies souhaitées, pour éviter des problèmes d'interprétation.

Le Président indique que le rapport ayant déjà été approuvé, il n'est plus possible de le modifier.

**Ce rapport est accepté à par 19 voix « pour » et 2 voix « contre », (absence de M. POMATTO).**

### 10.2 Adoption du point 4.5 – Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant le réaménagement du chemin Taverney

**Ce rapport est accepté par 19 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions.**

### 10.3 Autres propositions

Concernant le passage-piétons à la route de Ferney, M. DETRAZ propose que le Conseil administratif examine l'opportunité de faire poser des glissières de têtes de refuge renforcées, comme il en existe actuellement à la route de Chêne aux arrêts de tram. Cela permettrait de mettre en sécurité les piétons et les écoliers vu le nombre importants de véhicules lourds circulant sur la route de Ferney.

Mme AMMANE soutient cette proposition.

M. DETRAZ propose que le Conseil administratif intervienne auprès de la COOP pour qu'elle fasse une coupe de la marquise. Cela permettra aux camions de reculer un peu plus et libérer ainsi le passage pour les piétons.

M. COMTE est heureux d'annoncer que des discussions ont eu lieu avec la COOP et que cette semaine, la marquise a été coupée.

M. STEINER indique que suite aux différentes discussions qui ont eu lieu pour savoir qui doit répondre aux lettres adressées au Conseil municipal ou aux Commissions, il a consulté la loi sur l'administration des communes, qui stipule que « le Conseil administratif ou le Maire représente la commune envers des tiers ». Il propose donc que lorsqu'un courrier est adressé au Conseil municipal, la secrétaire envoie un accusé de réception signé par le Président et qu'ensuite, le Conseil administratif réponde sur le fond. Il propose également qu'un amendement dans ce sens soit intégré dans le règlement du Conseil municipal qui pourra être ensuite inclus dans celui-ci lors de sa prochaine révision.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2009

11. **MOTIONS** : Néant.

12. **RESOLUTIONS** : Néant.

13. **COMMUNICATIONS ET DIVERS**

M. EYA NCHAMA constate que la mentalité a évolué au Grand-Saconnex. En effet, lorsqu'en février 2006, la commune avait atteint les 10'000 habitants, il avait proposé que Le Grand-Saconnex soit appelé « Ville du Grand-Saconnex », ce qui avait suscité des réticences. Il est heureux de voir que sa proposition d'alors prend forme aujourd'hui et qu'il n'y a pas eu de contestations. Il remercie le Conseil administratif d'avoir pris cette décision.

Mme GIROD félicite la commune pour l'Eco-point Gardiol. En effet, les containers ont été posés à l'envers, du côté route où passe le bus. Sept jours après, ils ont été remis dans une position correcte. Elle félicite également la voirie qui passe chaque matin avant 8 heures pour débarrasser les objets encombrants et les sacs déposés à côté des containers par des fainéants. Ce lieu est très propre et fonctionne très bien pour le moment.

Mme GIROD remercie M. PLEE pour les chiffres qu'il a mentionnés concernant le visispeed au chemin des Coudriers. Elle tient cependant à signaler un accident grave survenu le 27 mai dernier entre une voiture et une moto, à l'intersection du chemin Colladon.

M. DETRAZ rappelle que depuis plusieurs années, il est en contact avec Pancosma concernant les odeurs non toxiques mais très gênantes. Leur installation est vétuste et ne correspond pas aux exigences modernes. Le responsable lui a indiqué que Pancosma allait mettre en place une installation (filtres à eau). Ce dernier a réaffirmé que le produit n'était pas toxique mais il s'agit tout de même d'une pollution olfactive que les communiens n'ont pas à subir. Il faut donc réellement que Pancosma fasse le nécessaire pour remédier à cette situation.

M. STEINER indique que la 2<sup>e</sup> étape du Tour du Canton s'est déroulée au Grand-Saconnex le 3 juin dernier. En sa qualité d'organisateur, il remercie le Conseil administratif pour son active participation et pour la mise à disposition gratuite des services de la commune (police municipale, pompiers et sauveteurs auxiliaires). Il remercie également les personnes qui ont participé à l'organisation de cette manifestation.

M. MARGUET revient sur les propos de Mme BÖHLER concernant les dons d'organes, qu'il soutient. Toutefois, il relève qu'il existe également une autre possibilité de faire du bien, il s'agit des dons de sang. Genève est en manque de réserve de sang et il invite tout le monde à aider, par ce biais, à sauver des vies.

Mme JEANDET signale qu'elle a été contactée sur son portable par un journaliste, en tant que membre de la Commission culture, sports, loisirs, au sujet du Village tropical. Elle est un peu gênée que son numéro de portable ait été communiqué car il ne figure nulle part sur Internet. Elle rappelle que les listes d'adresses et de numéros de téléphone distribuées au Conseil municipal sont à utiliser strictement au sein de celui-ci. Elle souhaite vraiment que les numéros ne soient pas communiqués à des journalistes.

M. ECKERT rappelle que l'ensemble des procès-verbaux du Groupement des législatifs de la rive droite ont été mis sur CM Net. Avec l'ancien Président, M. STEINER, il a été décidé de structurer un peu mieux ce groupe et de mettre en place, au changement de présidence, une structure plus solide. Une charte a été signée par l'ensemble des communes de la rive droite. Il en fournira une copie pour la séance de septembre.

Mme AMMANE aimerait vivement remercier le Service des parcs pour la splendide décoration à la place Carantec.

M. JIMAJA donne lecture d'un petit texte qu'il a écrit pour M. BOURQUIN, à l'occasion de son départ, pour lui témoigner de sa sincère amitié, qu'il n'est pas le seul à lui porter au sein du Conseil municipal.

M. POMATTO annonce qu'il vient de trouver le numéro de portable de Mme JEANDET sur Internet, qui est inscrit sous le site du PDC du Grand-Saconnex... !

Mme MAMIN-TISSOT souhaite également remercier tous les collaborateurs de la commune qui ont collaboré à la création du magnifique site à la place de Carantec, qui met en évidence que la « Ville » du Grand-Saconnex est une Cité de l'Energie.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite d'excellentes vacances à tout le monde. Il lève la séance à 22h50.

La Secrétaire

Le Président

Laurence BURKHALTER

Jean-Claude CUDRE